Image not found or type unknown

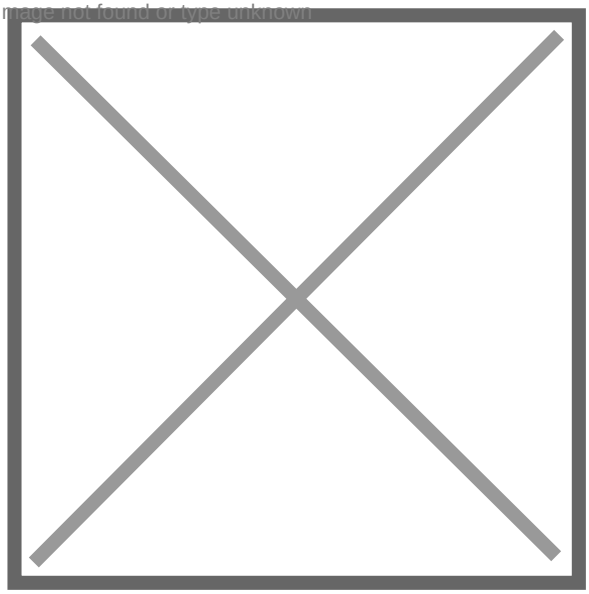

Taxe foncière d'un bien commun

Par **Hervé**, le **21/03/2012** à **17:17**

Bonjour,

propriétaire à 50% d'une maison, je suis actuellement en procédure de divorce. Mon ex femme vit dans la maison par décision suite à non conciliation. Elle en paie donc la taxe d'habitation. En ce qui concerne la taxe foncière, nos 2 noms apparaissent sur l'avis d'impôts. Par ignorance, j'ai payé intégralement cet impôt depuis la non conciliation (en novembre 2009) avant que la personne du centre des impôts ne m'indique que mon ex femme devait en payer la moitié.
Que dois-je faire pour récupérer, si je le peux, la moitié de la taxe 2010 et 2011 ? Dois-je déjà envoyer un courrier simple (sachant que nous ne communiquons plus du tout) ou un AR, ou dois-je passer par avocat ?

Je vous remercie par avance, les divorces nous laissent très démunis quant aux procédures ...

Veuillez recevoir mes sincères salutations,

Hervé

Par **cocotte1003**, le **22/03/2012** à **01:59**

Bonjour, commencez donc pour lui envoyer une LRAR avec les justificatifs de votre demande.
cordialement

Par **Hervé**, le **22/03/2012** à **10:21**

Bonjour,

merci de votre réponse.
Je vais effectivement commencer comme cela, je changerai de façon de faire plus tard, car je pense n'obtenir aucune réponse de sa part.

Bonne journée à tous !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés